



manque de communication sur une école privé, puis je quitter l'école sans payer les heures impayés

Par **lapicalou**, le 11/12/2023 à 01:19

Bonjour, je ne sais pas quoi faire j'ai donc besoin d'aide dans ma situation.

J'ai postulé dans une école de design qui ouvre une filiale dans ma ville. Etant donné que j'ai postulé tard dans les inscriptions et que l'école n'était pas encore ouverte donc très peu d'informations, ont m'a fait la description une formation qui ne correspond pas du tout au programme actuel de mon bachelier. Durant 3 mois j'ai laissé le temps à l'école de mettre en place son programme mais rien ne change. Je ne suis donc pas du tout satisfaite de ce programme qui n'est absolument pas pour laquelle j'ai payé et veut partir mais nous avons signé un contrat qui stipule que l'année doit obligatoirement être payée dans son intégralité même si je quitte l'école.

Je vous cite le texte

Toute année d'études commencée par l'étudiant doit faire l'objet du règlement total de la scolarité annuelle selon les échéances précisées dans la convention d'inscription

Le non paiement des droits de scolarité peut entraîner des conséquences graves pour l'étudiant, comme la suspension de ses études ou l'annulation de son inscription. L'école peut également poursuivre l'étudiant pour le recouvrement des frais impayés